

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 mai 2026

PROTECTION ET SOUVERAINETÉ AGRICOLES - (N° 2765)

Commission	
Gouvernement	

N° 2442

SOUS-AMENDEMENT

présenté par

M. Gabarron, M. Amblard, M. de Lépinau, M. Falcon, Mme Grangier, Mme Florence Goulet,
M. Jolly, M. Jordan, Mme Laporte, M. Le Bourgeois, M. Loubet, M. David Magnier,
M. Patrice Martin, M. Meizonnet, M. Rivière, M. Tivoli, M. Vos et M. Weber

à l'amendement n° 1622 (Rect) du Gouvernement

ARTICLE 11

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.